



Commune d'Aspach-Le-Bas

Éclairage public : Engageons une réflexion

Depuis quelques mois, l'équipe municipale réfléchit à l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit.

Cette pratique, qui consiste à couper l'éclairage public en milieu de nuit lorsque les besoins humains sont quasi nuls, vise deux objectifs :

- Réduire la pollution lumineuse pour favoriser la biodiversité nocturne et permettre l'observation du ciel
- Réduire la facture énergétique de l'éclairage public.

À ce jour, sur le plan national, plus de 2200 communes ont déjà engagées cette action.

Dans le Haut-Rhin, ce sont des communes proches qui éteignent leur éclairage public une partie de la nuit : STEINBACH, SCHWEIGHOUSE-THANN, ASPACH-MICHELBACH, UFFHOLTZ et ODEREN.

OPÉRATION "LE JOUR DE LA NUIT"

Le 13 octobre 2018, la commune d'Aspach-Le-Bas avait coupé l'éclairage public pour la nuit et avait participé, à titre d'essai, à l'opération « Jour de la Nuit ». A cette occasion, une animation nocturne au club house avait été organisée.

Nous proposons de reconduire cette opération cet automne.

Ce fut l'occasion de « tester » l'extinction de l'éclairage public pendant une partie de la nuit. La plupart des participants se sont félicités de cette opération et ont apprécié de pouvoir « découvrir » leur village dans le noir et retrouver par temps dégagé le plaisir de beaux ciels étoilés.

POURQUOI ÉTEINDRE PENDANT LA NUIT ?

1 - Protéger la biodiversité :

Depuis des milliards d'années, le mouvement de rotation de la terre présente un invariant stable : l'alternance du jour et de la nuit tout au long de l'année. Cette

alternance est à l'origine des rythmes biologiques et physiologiques du vivant (photosynthèse des plantes, rythme du sommeil, sécrétion des hormones, ...). La France compte aujourd'hui de l'ordre de 11 millions de points d'éclairage public. La diffusion de la lumière dans l'atmosphère a doublé en 20 ans, conduisant à la perte de la biodiversité et à la raréfaction des espèces naturelles. Dans le monde animal, 30% des vertébrés et 64% des invertébrés sont nocturnes.

La pollution lumineuse a des effets sur la reproduction des espèces, la pollinisation et sur la chaîne alimentaire. Concernant l'extinction de l'éclairage pendant une partie de la nuit, de nombreuses associations qui œuvrent pour la protection de l'environnement militent en faveur de cette mesure.

2 - Faire des économies :

À l'heure de la réduction des ressources des communes, ne serait-il pas possible d'économiser une partie de ce budget ?

Le fait d'éteindre l'éclairage public de tout le village entre (par exemple) 23h30 et 4h30 pourrait permettre de faire une économie de l'ordre de 6 000 € par an.

Y A-T-IL DES RISQUES À ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PENDANT UNE PARTIE DE LA NUIT ?

A ce jour, rien n'indique que l'extinction de l'éclairage public la nuit ait une quelconque conséquence sur le niveau de la délinquance.

Vous pouvez retrouver ces informations et bien d'autres sur le site www.nuitfrance.fr ou sur celui de l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) : www.anpcen.fr

Avant de nous engager dans cette démarche, nous souhaitons recueillir l'avis des familles du village, adultes, adolescents et enfants.

Merci de participer à l'aide du formulaire ci-joint, également téléchargeable sur le site de la commune :

<http://www.aspach-le-bas.alsace/>

Maurice LEMBLE,
Maire,
et l'équipe municipale.

Merci de retourner ce questionnaire rempli au secrétariat de la mairie
au plus tard le 30 Septembre 2019.

Vous pouvez également télécharger le questionnaire sur le site de la commune
<http://www.aspach-le-bas.alsace/>

Ou réponse par mail à : mairie@aspach-le-bas.fr

Une seule réponse par personne, en renseignant vos nom, prénom et adresse. Les réponses anonymes ne seront pas prises en compte.

Nom : -----

Prénom : -----

Adresse postale : -----

Courriel : -----

Je suis favorable à l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit (cochez une case)

Oui

Non

Ne se prononce pas

Commentaire éventuel :

Nom : -----

Prénom : -----

Adresse postale : -----

Courriel : -----

Je suis favorable à l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit (cochez une case)

Oui

Non

Ne se prononce pas

Commentaire éventuel :